

Arrêté N°2025 - 185 /DAJ

**Autorisant la manifestation "Salon Guadeloupe expo" au Palais des Sports et de la Culture,
Du lundi 02 au dimanche 08 juin 2025**

Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Michel HOTIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-5 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Considérant la demande présentée la société GL conseils représentée par monsieur Jean-Pierre GALLICE, en vue d'organiser la manifestation "Salon Guadeloupe expo" au Palais des Sports et de la Culture, du lundi 02 au dimanche 08 juin 2025 ;

Considérant les garanties présentées par l'organisateur dans le dossier de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, ainsi que la sécurité des manifestants et de la population ;

ARRETE

Article 1 – La société GL conseils est autorisée à organiser la manifestation "**Salon Guadeloupe expo**" au Palais des Sports et de la Culture, du lundi 02 au dimanche 08 juin 2025", de 08h à 21h.

Article 2 - L'organisateur devra se conformer aux horaires définis pour la durée de la manifestation comme indiqué à **l'article 1** et conformément au dossier de sécurité.

Article 3 - Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des biens et des personnes selon les dispositions prévues dans le dossier de sécurité.

Article 4 - L'effectif du public attendu est de 2 500 personnes.

Article 5 - La vente d'alcool du 3ème au 5ème groupe n'est pas autorisée.

Article 6 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 7 - Le présent arrêté est notifié à Monsieur Jean-Pierre GALLICE.

Une ampliation sera transmise, pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

06 JUIN 2025
Fait à Gosier, le

Le Maire,

Michel HOTIN

